



PRIX DE L'INNOVATION 2023

Dans le réseau collégial privé subventionné, traditions et innovations vont de pair. Tout en maintenant l'excellence et la rigueur qui les caractérisent, les établissements font preuve de créativité et d'innovation afin de répondre aux besoins diversifiés de leurs populations étudiantes, de plus en plus hétérogènes.

L'innovation est donc au cœur de la mission des collèges privés subventionnés. Les exemples pour l'illustrer sont nombreux : introduction du baccalauréat international; développement de nouveaux programmes dans des secteurs alors inédits comme la mode et les arts du cirque; implantation de l'alternance travail-études; élaboration de programmes axés sur le développement de la main-d'œuvre; politiques et pratiques d'internationalisation, etc.

Le Prix de l'Innovation de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) reconnaît les réalisations novatrices d'un ou de plusieurs établissements collégiaux membres de l'ACPQ et qui ont des retombées positives indéniables, notamment sur la qualité de la formation, la réussite des études, la gestion administrative ou pédagogique, le respect de l'environnement, le recrutement, l'économie d'une région et la notoriété de l'enseignement privé. Les réalisations prennent diverses formes. Mentionnons, entre autres, une approche pédagogique différente; un nouveau programme; un partenariat important; une recherche sous un angle inédit; une initiative en gestion, une innovation institutionnelle, etc.

Remise du Prix

L'ACPQ remet le PRIX annuellement, généralement dans le cadre de la journée thématique de fin d'année ou au congrès de l'AQPC du mois de juin.

Admissibilité

Les réalisations issues de collèges membres de l'ACPQ au moment où le dossier de candidature est soumis et qui datent de moins de trois ans sont admissibles. Pour être admissible, le projet déposé doit être accompagné du formulaire de mise en candidature dûment signé par la ou les personnes qui en font la proposition et le directeur des études.

Les réalisations sont présentées par les collèges membres de l'ACPQ à la suite d'un appel de mise en candidatures.

Jury

Les candidatures sont évaluées par un jury composé d'un minimum de trois personnes aux expertises complémentaires, représentant des partenaires des collèges privés, nommées par le directeur général de l'Association. Le jury remet ses recommandations au comité exécutif de la commission des directeurs des études qui détermine le lauréat du Prix.

Critères de sélection

- Nature de la réalisation (problématique; objectifs; démarche et résultats)
- Originalité
- Transférabilité
- Diffusion

Date limite pour le dépôt de candidatures : 31 janvier 2023

Information

Association des collèges privés du Québec à l'adresse courriel : acpq@acpq.net



PRIX DE L'INNOVATION 2023
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

LA LONGUEUR DU DOSSIER NE DOIT PAS EXCÉDER 3 PAGES, EXCLUANT LES DOCUMENTS JOINTS, SOIT MOINS DE 1500 MOTS, EN 11 POINTS ET EN CARACTÈRE GÉNÉRALEMENT UTILISÉS DANS LES COMMUNICATIONS.

COLLÈGE PROPOSEUR : _____

Titre de la réalisation : _____

Personnes responsables

Nom	Établissement	Fonction	Service ou matière enseignée

NATURE DE LA RÉALISATION

Problématique

Expliquez le point de départ de votre réalisation (problème, questionnement, constatation, etc.).

Objectifs

Précisez les objectifs.

Démarche

Décrivez les étapes de votre réalisation avec les dates.

Retombées

Présentez les résultats qualitatifs et quantitatifs de votre réalisation dans l'établissement ou dans le réseau de l'enseignement collégial.

ORIGINALITÉ

Mettez en évidence les aspects novateurs de la réalisation dans l'établissement ou dans le réseau de l'enseignement collégial.

TRANSFÉRABILITÉ

Montrez comment votre réalisation peut s'appliquer dans d'autres cours, d'autres programmes, d'autres domaines d'activités ou d'autres établissements.

DIFFUSION

Indiquez les présentations orales et écrites auxquelles votre réalisation a donné lieu.

Veillez joindre en annexe les documents que vous jugez pertinents.

Retournez à l'ACPQ, par courriel, au plus tard **le 31 janvier 2023** à [l'acpq@acpq.net](mailto:acpq@acpq.net)

Signature du ou des responsables

Signature du directeur des études

Date
